

# Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde, réalisé à l'échelle communale sous la responsabilité du Maire, vise à déterminer les rôles de chaque acteur communal (élus, agents municipaux...) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il organise par exemple l'évacuation de la population sinistrée.

Depuis plusieurs années, la commune de Pins Justaret s'est activement impliquée dans la prévention et la gestion des risques majeurs identifiés sur son territoire.

L'information et la sensibilisation des citoyens face à ces risques sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

Le territoire communal est exposé aux inondations causées par les crues de l'Ariège et du ruisseau du Haumont en cas d'épisodes de fortes pluies. Il est également soumis au risque de mouvements de terrain, de séismes, de rupture de barrages et de transport de matières dangereuses.

L'équipe municipale a décidé l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise. La réalisation du Plan Communal de Sauvegarde répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite.

Dans ce cadre là, un recensement des personnes vulnérables (sous assistance respiratoire par exemple....) a été effectué et le fichier doit être régulièrement mis à jour, afin d'assurer une information et une mise en sécurité rapide en cas de crise.